

**9. SIGNATURES**

CHARLES-ALBERT VILLIERS

MARC LACROIX,  
*secrétaire général associé*

46590

Gouvernement du Québec

**Décret 593-2006, 28 juin 2006**

CONCERNANT la nomination de madame Marie Claire Ouellet comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie Claire Ouellet soit nommée secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, au salaire annuel de 168 600 \$, à compter des présentes ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à madame Marie Claire Ouellet et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux sous-ministres du niveau 2 et arrêtée par le gouvernement ;

QUE notwithstanding l'alinéa précédent, madame Ouellet soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$ conformément au décret numéro 801-91 du 12 juin 1991, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

46591

Gouvernement du Québec

**Décret 594-2006, 28 juin 2006**

CONCERNANT monsieur Marc Lacroix, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux emplois supérieurs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le second alinéa du dispositif du décret numéro 600-2004 du 23 juin 2004 soit modifié par l'addition, à la fin, de ce qui suit :

« et que son salaire soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 3 et arrêtée par le gouvernement. » ;

QUE le présent décret ait effet depuis le 31 mars 2006.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

46592

Gouvernement du Québec

**Décret 595-2006, 28 juin 2006**

CONCERNANT madame Suzanne Éthier

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QU'en vertu du premier alinéa de l'article 59 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), soit attribué à madame Suzanne Éthier, administratrice d'État II au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le classement de cadre classe 2 à ce ministère, au salaire annuel de 107 952 \$, à compter des présentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

46593